COMMUNE DE SCHOENECK



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2018

27ème séance ordinaire

<u>PRÉSENTS</u>: E. REICHERT D. LUDWIG B.OBERLE

G. BASTIAN P. FRANCOIS M-L. CONTESSE

O. STRUTT B. MARQUIS N. KIEFER
P. FELLINGER A. COSCARELLA E. LUDWIG
E. WEBER B. FALK P. ARBOGAST

B. CRAPANZANO

ABSENTS EXCUSÉS: R. GABRIEL R. KUHN A. HARTZER M.R. DUPRE R. ANDRE L. KELTERBAUM B. JAECK

Convoqués le 03 septembre 2018.

5 procurations ont été données :

- de Monsieur Roger GABRIEL à Monsieur Olivier STRUTT
- de Monsieur Arsène HARTZER à Madame Béatrice FALK
- de Madame Marie Reine DUPRE à Madame Edith REICHERT
- de Madame Blandine JAECK à Monsieur Gabriel BASTIAN
- de Madame Laurence KELTERBAUM à Monsieur Pascal ARBOGAST

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain DIDIERJEAN, directeur de la régie d'électricité de Schoeneck, venu présenter aux membres du conseil municipal les différents travaux réalisés sur l'éclairage public de la commune.

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance et procédé à l'appel nominatif des conseillers, propose la désignation de Madame Michèle MULLER comme secrétaire de séance. Aucune objection n'est émise à cette proposition.

Il est ensuite proposé de passer à l'adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2018. A l'unanimité des membres présents, ce dernier est adopté.

Il est procédé à la signature du PV par les conseillers présents.

POINT 1 : AFFAIRES FINANCIERES

a) Tennis couverts: travaux

La commune est propriétaire des installations de Tennis, rue Lavoisier. Ces installations sont mises à disposition du Club de Tennis qui en assure le fonctionnement.

Les courts couverts nécessitent néanmoins des travaux de rénovation et plus particulièrement le remplacement du revêtement des aires de jeux usé.

L'association a sollicité le concours de la Commune afin de prendre en charge le coût des travaux qui s'élèvent à 22 530,00 € H.T. soit un montant de 27 036,00 € T.T.C. conformément au devis de l'entreprise COTENNIS de Molsheim qui doit réaliser les travaux. L'association, quant à elle, remboursera à la commune le coût des travaux hors taxes, soit un montant de 22 530,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de faire réaliser les travaux de rénovation du revêtement des courts de tennis couverts pour un montant de 22 530,00 € H., soit 27 036,00 € T.T.C.;
- de solliciter le concours financier du Tennis Club à hauteur de 22 530,00 €;
- d'imputer la dépense au chapitre 21, article 2138 du budget 2018 ;
- d'inscrire la recette au chapitre 13, article 1328 du budget 2018.

Monsieur Paul FELLINGER demande comment cela va se passer pour le FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA; Monsieur le Maire répond que cette affaire a été vue avec Madame la perceptrice qui a dit qu'elle était réalisable; dans le cas contraire, cette opération ne se fera pas).

POINT 1: AFFAIRES FINANCIERES

b) Subventions exceptionnelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle, en remboursement des bons de boissons et repas lors de la Fête du Village et de la Fête Nationale, à :

Entente Sportive Football: d'un montant de 74 €;

Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP): d'un montant de 66 €;

Groupe Théâtral: d'un montant de 46 €.

POINT 1 : AFFAIRES FINANCIERES

c) Inventaire communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du suivi patrimonial des Immobilisations, l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les communes peuvent sortir de leur inventaire certains biens désuets et/ou devenus inexploitables.

Parmi ceux-ci inscrits à l'inventaire de la commune figurent :

	Désignation	Montant	Co	mpte	N° inventaire
\checkmark	terrain tennis couvert	442 549,44 €	2113	1998/3	}
✓	terrain Unifroid	27 000,00 €	2115	2008/8	}
\checkmark	catalyseur chaudière	1 818,52 €	21312	2005/6	Ó
\checkmark	cabine téléphonique	4 071,04 €	21318	1966/1	
\checkmark	abri bus	5 945,27 €	21318	1968/1	
\checkmark	club house foot vestiaires/douches	145 807,19 €	21318	1977/1	
1	distillerie	7 712,74 €	21318	1984/2	
\checkmark	garage rue Victor Hugo	23 540,07 €	21318	2002/2	.6
\checkmark	camion Mercedes 7322VN57	24 980,92 €	2182	1987/1	
\checkmark	Renault Master 995ADZ57	20 202,73 €	2182	1998/7	
✓	véhicule Renault	850,00 €	2182	2004/1	4
\checkmark	rampe roller	7 740,23 €	2188	1999/1	1
✓	participation incinération OM	36 150,31 €	266	1972/5	
1	participation construction déchetter	ie 11 548,78 €	266	1992/2	
\checkmark	participation au SITEM	11 084,26 €	266	1992/3	

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la sortie de l'actif des biens susmentionnés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de sortir de l'actif les biens décrits ci-dessus pour un montant total de 771 001,50 €.

POINT 1: AFFAIRES FINANCIERES

d) Mise à disposition du terrain de football municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande du club de football Klarenthal Krughütte pour l'utilisation du terrain de football municipal ainsi que des vestiaires. En effet, le club étant privé de terrain, il souhaiterait utiliser le terrain municipal pour disputer ses matchs de championnat pour la saison sportive 2018/2019.

Le droit d'utilisation est consenti moyennant une participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de 100 € par match joué. Une caution de 500 € pour les éventuels dégâts devra être déposée.

Une convention définissant les modalités de la mise à disposition du terrain de football et des vestiaires pour la saison sportive 2018/2019 devra être passée avec le FC Karenthal.

Monsieur le Maire précise que l'utilisation du terrain se fera conjointement avec Club de Football de Schoeneck prioritaire.

Aussi, sur proposition de la Commission des Finances et après délibération, à 16 voix POUR et 5voix CONTRE, le conseil municipal :

- accepte la mise à disposition du terrain de football municipal ainsi que des vestiaires pour les matchs de la saison sportive 2018/2019 du FC Klarenthal Krughütte,
- dit que l'utilisation est consentie moyennant une participation aux frais de fonctionnement de 100 € par match joué et qu'une caution de 500 € devra être déposée pour les éventuels dégâts occasionnés,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur Pascal ARBOGAST est contre au vu des nombreuses nuisances que cela engendre (stationnement anarchique, déchets laissés...). Monsieur Philippe FRANCOIS cite l'exemple de la commune de Grosbliederstroff qui met à disposition du club d'Elversberg son terrain ainsi que les vestiaires pour un montant conséquent.

POINT 2 : Intercommunalité

a) Certificat d'économie d'énergie : participation de la commune au programme

Par courrier en date du 1^e juin 2018, le Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France nous a informé qu'au titre de sa labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », elle a l'opportunité de porter un programme d'actions éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE) avec les conditions de valorisation financières particulièrement incitatives, puisque les recettes peuvent couvrir jusqu'à l'intégralité des dépenses.

Dans ce cadre la CAFPF se propose de coordonner un programme de rénovation de l'éclairage public ouvert à l'ensemble des communes membres. Les objectifs poursuivis sont :

- mise en place d'un dispositif permettant d'abaisser la tension du réseau électrique sans procéder au remplacement de luminaires ou à leur substitution par du LED;
- mise en place d'un système de télégestion des armoires d'éclairage public comprenant une horloge astronomique ainsi qu'une plateforme internet permettant le pilotage à distance du parc de points lumineux communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adhérer à ce programme ainsi qu'au groupement de commande ;
- de communiquer à la CAFPF les recensements de nos besoins ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur Paul FELLINGER précise que la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, labellisée « Territoire à Energie pour la Croissance Verte », a fait une demande dans le cadre des certificats d'économie d'énergie pour le remplacement de la vitrerie de la piscine communautaire. Cela leur étant refusé, elle a décidé d'en faire bénéficier les communes de l'agglomération. Les travaux subventionnés à 100 % devront être achevés avant la fin de l'année.

POINT 2 : Intercommunalité

b) <u>Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation des conteneurs aériens</u> destinés à la collecte en apport volontaire

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, compétente en matière de collecte et de traitement des déchets, organise la collecte de certains flux en apport volontaire (verre, fibreux, papier). Pour les besoins de ces collectes, des conteneurs sont installés sur le domaine public communal.

Afin de régulariser les modalités d'implantation de ces conteneurs, une convention doit être signée entre la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France et la commune de Schoeneck.

Cette convention sera conclue pour une durée de 10 ans, reconduite tacitement pour une période de 10 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise** Monsieur le maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour les points d'apport volontaire, à titre gratuit, pour une durée de 10 ans avec la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.

POINT 3: Maisons fleuries 2018

Monsieur le Maire fait part des résultats du concours local des Maisons Fleuries suivant décision du jury extérieur constitué d'élus de la commune d'**Etzling**.

Dans la catégorie FACADES, les lauréats sont :

- Madame et Monsieur Jean ERJAVEC 38 rue Balzac
- Madame et Monsieur Frank SCHNEIDER 8 impasse des Cyprès
- Madame Hortense GROSS 6 rue Pasteur

Dans la catégorie FACADES et JARDINS, les lauréats sont :

- Madame et Monsieur André DRUI 159 rue Stéphanie
- Madame Denise GRUN et Monsieur Peter RUBSTECK 6 rue des Mésanges
- Madame et Monsieur Claude YOU 13 impasse des Vergers

Dans la catégorie BALCONS, les lauréats sont :

- Madame Birgit KAISER 203 rue Stéphanie
- Madame et Monsieur Uwe DIEDENHOFEN 5 B rue Balzac
- Madame et Monsieur Jean-Claude HERTWEG 176 rue Stéphanie

Aussi, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal adopte cette proposition et décide le versement d'un prix de 50 € à chaque lauréat.

POINT 4: Divers et Informations

Monsieur le Maire informe l'assemblée de :

- <u>projet Sésam</u>: une intervenante en allemand a été recrutée. Le salaire sera versé par la commune et cofinancé par : le Conseil Départemental à hauteur de 20 %, l'Union Européenne à hauteur de 18 % et la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France à hauteur de 32 %.
- <u>réaménagement rue Balzac</u>: à ce jour 4 entreprises ont fait une visite de chantier afin de répondre à l'appel d'offres. Il leur est demandé: la réfection complète de la voirie et des trottoirs, l'enfouissement des réseaux aériens ainsi que l'aménagement de places de stationnement. Monsieur Pascal ARBOGAST souligne qu'il aurait été intéressant que la commission des travaux soit conviée.
- Orange va déployer la 4 G sur Schoeneck
- <u>candélabre rue de Stiring</u> : le conducteur a été retrouvé et le tribunal l'a condamné à rembourser les dégâts.
- une place de Schoeneck a été inaugurée à Jauldes
- <u>réforme électorale 2019</u>: instauration d'un Répertoire Electoral Unique (REU) géré par l'INSEE; un contrôle a postériori des opérations ainsi que de l'examen des recours administratifs sont confiés à une commission communale de contrôle composée de 5 élus : 3 de la liste majoritaire (Mme Edith REICHERT, Mme Brigitte OBERLE, M. Bernard MARQUIS) et 2 de la liste d'opposition (Mme Laurence KELTERBAUM et M. Pascal ARBOGAST).
- <u>le jury des Villes et Villages Fleuris</u> a décidé de maintenir le niveau de label de la commune : 1 fleur.

Suivi du tour de table :

- Mme Elisabeth WEBER demande si une date pour le tirage au sort des lots de bois a déjà été déterminée; Monsieur le Maire répond que l'on attend la réponse du garde forestier M. KREEL;
- Mme Nathalie KIEFER s'enquiert des dégâts causés à l'aire de jeux du quartier Stéphanie : Monsieur le maire déclare qu'une plainte a été déposée auprès de la police et que celle-ci sera réparée ;
- Mme Brigitte OBERLE déplore le saccage du jardin pédagogique du jardinier communal ;
- Monsieur Aurélio COSCARELLA désire savoir comment s'inscrire sur les listes électorales car des personnes désirant s'inscrire ont été refoulées;
- Mme Evelyne LUDWIG signale le stationnement sauvage aux abords du Centre Médico-Social.

La séance est levée à 20 h 25.